

# Communiqué

## RAPPEL CONSIGNES DÉCHETS VÉGÉTAUX

### Présentation à la collecte

Pour la collecte en porte-à-porte, les déchets végétaux doivent être mis dans un bac identifié «déchets végétaux» ou en fagots ficelés avec des liens naturels (ficelle, corde, raffia).



**Herbe coupée,  
feuilles, fleurs**



*présentées en bac identifié  
avec l'autocollant  
«déchets végétaux»*



**Branchages**  
diamètre inférieur  
à Ø10 cm



*max. 1,50 m x 50 cm*  
*présentés en fagots  
ficelés avec des  
liens naturels*



autocollant à coller  
sur le couvercle et sur  
la face avant du bac.

### Attention aux erreurs



**Sacs plastiques**



**Ordures ménagères**



**Gravats, ciment,  
cailloux, tuiles,  
terre et sable**



**Branches,  
souches, troncs**  
diamètre supérieur  
à 10 cm

### Déchèterie

Sont acceptés :



**Herbes coupées,  
feuilles, fleurs...**



**Branchages**



**Branches, souches,  
troncs, supérieurs à  
10 cm de diamètre**

### Valorisation

Les déchets végétaux collectés en porte-à-porte ou déposés en déchèterie, suivent le même parcours.

Ils sont acheminés sur une plate-forme de compostage où ils sont broyés, arrosés et retournés tout au long du processus de décomposition (environ 6 mois).

Le compost obtenu est ensuite vendu aux professionnels et particuliers.

### Pensez au :



Vous pouvez pratiquer  
le compostage à domicile  
ou en pied d'immeuble.

Pour cela, retrouvez toutes les informations sur  
notre site internet

Plus d'infos

[www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)